

**Politique de confidentialité
Phoenix Solutions Luxembourg
(la « Société »)**



Table des matières

- 1. Protection des données à caractère personnel 3**
 - 1.1. Traitement des données à caractère personnel 3
 - a) Les conditions du traitement des données 3
 - b) Les mentions d’informations 4
 - 1.2. Les données collectées (dirigeants, employés...)..... 4
 - a) Utilisation des données à caractère personnel pour fournir des services aux clients 5
 - b) Utilisation des données à caractère personnel aux salariés 5
- 2. Partage des données à caractère personnel 5**
- 3. Politique interne vis-à-vis de vos données à caractère personnel 5**
 - 3.1. Les données de votre société susceptibles de contenir des données à caractère personnel..... 6
 - 3.2. Données privilégiées 6
- 4. Transfert des données en dehors de l’Espace Economique Européen (EEE)..... 7**
- 5. Conservation des données personnelles 7**
- 6. Data Breach 7**
- 7. Vos droits..... 8**
- 8. Nous contacter..... 8**

Phoenix Solutions Luxembourg

Phoenix Solutions Luxembourg accorde une importance particulière à la protection des données.

Cette politique de confidentialité s'adresse aux clients, relations d'affaires directes, prestataires de services et aux employés de **Phoenix Solutions Luxembourg**.

En tant que responsable de traitement, de la collecte et du traitement de vos données personnelles, nous sommes responsables de l'utilisation de vos données à caractère personnel dans le cadre de nos activités.

Au sein de **Phoenix Solutions Luxembourg** est nommé Jean Ciszewicz en tant que Responsable de traitement.

Phoenix Solutions Luxembourg utilise uniquement ces données dans le cadre de ses activités. Cette politique a pour objectif de vous informer sur le traitement des données, leur protection ainsi que vos droits concernant vos données.

1. Protection des données à caractère personnel

Phoenix Solutions Luxembourg collecte vos données à caractère personnel directement (par exemple : lorsque vous entrez en contact avec la Société) ou indirectement (par exemple : lorsqu'un de vos salariés entre en contact avec la Société).

1.1. Traitement des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel ne pourront être recueillies et traitées que conformément aux règles relatives aux lois sur la protection des données.

a) Les conditions du traitement des données

Le traitement des données à caractère personnel doit être conforme selon la loi et doit requérir d'un caractère licite. Le traitement de ces données pour **Phoenix Solutions Luxembourg**, est licite seulement dans les conditions suivantes :

- La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est prise pour partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.
- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale qui est claire et précise à laquelle le Responsable du traitement est soumis.
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le Responsable du traitement.
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le Responsable du traitement.

Phoenix Solutions Luxembourg

Dans le cas où la personne concernée a donné son consentement pour le traitement de ses données personnelles, le Responsable du traitement doit pouvoir être capable de démontrer ce consentement à tout moment.

b) Les mentions d'informations

Lors de la collecte et du traitement des données à caractère personnel de la personne concernée, certaines informations doivent être transmises directement à la suite de ce traitement. Les informations sont les suivantes :

- L'identité et les coordonnées du Responsable du traitement.
- Les finalités de ce traitement ainsi que sa base juridique.

Pour garantir un traitement équitable et transparent, certaines informations complémentaires doivent être communiquées à la personne concernée directement à la suite de la collecte de ses données à caractère personnel. Les informations complémentaires sont les suivantes :

- La durée de conservation des données qui sont de 5 ans, ou le cas échéant les conditions qui définissent la durée de conservation.
- Le droit de la personne concernée à retirer son consentement à tout moment mais cela ne compromet en aucun cas la condition de licéité du traitement des données à caractère personnel de celui-ci. Cette condition est connue par la personne concernée avant même son approbation au consentement.
- Le droit de la personne concernée de consulter, corriger, mettre à jour et de demander la suppression de ses données personnelles à tout moment.
- Le droit d'introduire une réclamation à une autorité de contrôle.

Si le traitement des données prend une autre finalité que celle mentionnée lors de la collecte, le Responsable du traitement est tenu d'en informer directement la personne concernée en y mentionnant le sujet de l'autre finalité ainsi que toute autre information pertinente à ce sujet.

1.2. Les données collectées (dirigeants, employés...)

Phoenix Solutions Luxembourg collecte et utilise des données à caractère personnel dans le cadre de ses obligations réglementaires ainsi que dans les travaux que la Société propose. Dans ce cadre ;

Phoenix Solutions Luxembourg est amené à collecter les données suivantes :

- Données d'identification personnelles : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone.
- Données d'identification émises par les services publics : numéro de CNI et de passeport.
- Détails personnels : date et lieu de naissance, nationalité.
- Données d'identification électronique : adresse e-mail, signature électronique.

Phoenix Solutions Luxembourg

- Données relatives à l'éducation, la formation et la qualification : niveau d'étude, qualifications professionnelles.
- Données relatives à la profession et à l'emploi : emploi, nom de l'employeur, rémunération.
- Données bancaires : Relevé d'Informations Bancaires.

a) Utilisation des données à caractère personnel pour fournir des services aux clients

La Société utilise vos données à caractère personnel afin de réaliser les travaux pour lesquels vous avez missionné **Phoenix Solutions Luxembourg**.

b) Utilisation des données à caractère personnel aux salariés

La Société utilise les données à caractère personnel de ses salariés afin de respecter les obligations qui lui sont incombées.

2. Partage des données à caractère personnel

Dans le cadre des travaux de **Phoenix Solutions Luxembourg** et afin de mener ses missions, vos données à caractère personnel peuvent faire l'objet d'un partage avec les personnes suivantes :

- Des prestataires de services / fournisseurs réalisant des prestations pour le compte de la Société ;
- Des autorités de surveillance, financières, fiscales, judiciaires, administratives ou agences d'Etat, organisme public, sur demande de leur part et dans la limite de ce qui est autorisé par la réglementation ;
- Certaines professions réglementées telles que les avocats, les notaires ou les réviseurs d'entreprises.

3. Politique interne vis-à-vis de vos données à caractère personnel

Les collaborateurs de **Phoenix Solutions Luxembourg** veilleront à garder confidentielles les informations concernant la Société, ses clients et ses autres parties prenantes (contreparties, sous-traitants, actionnaires, administrateurs, etc...). Ils respecteront en interne le principe du « need to know » et les cloisonnements (« chinese wall ») mis en place entre les fonctions indépendantes.

A ces fins, les collaborateurs observent strictement le devoir de confidentialité et de discrétion à l'égard des clients.

Ils veillent à ne pas divulguer à un tiers, sauf lorsque la loi l'impose ou l'autorise, des informations recueillies sur le client ou sur ses opérations. Ils gèrent avec soin les informations relatives à la clientèle afin de prévenir toute divulgation inappropriée de ces informations, y compris au sein même de l'établissement. Ils n'exploitent pas ou n'utilisent pas les informations relatives à la

Phoenix Solutions Luxembourg

clientèle à d'autres fins que celles pour lesquelles elles leurs ont été communiquées, dans le respect des règles de protection des données personnelles y compris des principes de transparence et d'accès du client aux données le concernant.

3.1. Les données de votre société susceptibles de contenir des données à caractère personnel

Les données que **Phoenix Solutions Luxembourg** utilise relatives à votre société (sa stratégie, ses activités, etc...), à ses collaborateurs et aux tiers seront traitées avec le même devoir de discrétion. Le respect du devoir de discrétion et du secret professionnel implique que des mesures soient prises au niveau de la protection des informations.

Cette protection prend différentes formes, entre autres :

- **Phoenix Solutions Luxembourg** s'engage à ne discuter des dossiers qu'avec des personnes qui ont besoin de ces informations dans le cadre normal de leurs activités au sein/profit de votre Société ;
- La Société s'engage à ranger systématiquement les dossiers traités et à ne pas les laisser à vue et/ou mettre sous clé les documents confidentiels (« clean desk Policy ») ;
- La Société s'engage à veiller à ne pas laisser des documents sur des imprimantes, photocopieuses, etc... ;
- La Société s'engage à protéger les fichiers confidentiels par des mots de passe ;
- La Société s'engage à assurer la confidentialité des réunions/discussions (salles de réunion fermées, ne pas discuter dans des lieux publics et particulièrement dans les transports en commun).
- **Phoenix Solutions Luxembourg** s'engage à protéger au maximum son matériel informatique, en y installant des Pare-feu, antivirus.

3.2. Données privilégiées

Les collaborateurs au sein de **Phoenix Solutions Luxembourg** seront particulièrement attentifs aux informations privilégiées qui concerneraient des sociétés ou des instruments financiers cotés sur un marché réglementé ou non. Une information privilégiée se définit comme :

- Une information non rendue publique (communication, presse ...)
- Une information ayant un caractère précis (concret) ;
- Une information rendue publique qui serait susceptible d'influencer le cours de la société ou de l'instrument financier ou d'un instrument connexe.

Lorsqu'un collaborateur a accès à une information privilégiée, il doit s'abstenir de communiquer ces informations en dehors de l'exercice normal de sa fonction. Il commettrait sinon un délit d'initié pénalement punissable.

Les collaborateurs qui quittent la Société sont tenus de respecter le caractère confidentiel ou privilégié des informations auxquelles ils ont eu accès, même après leur départ sans notion de délais.

4. Transfert des données en dehors de l'Espace Economique Européen (EEE)

La Société ne transfère pas les données à caractère personnel en dehors de l'EEE.

Si vos données doivent être transférées en dehors de l'EEE, le transfert aura lieu sur la base d'une décision rendue par la Commission européenne, après avoir reconnu le pays vers lequel les données seront transférées comme ayant un niveau de protection équivalent à ceux dans l'EEE.

En cas de transfert vers un pays tiers, la Société mettra en place des clauses contractuelles approuvées par la Commission européenne pour assurer la protection de vos données.

Phoenix Solutions Luxembourg dispose d'une liste des différents pays faisant parti de l'Espace Economique Européen et d'une liste des différents pays qui sont en adéquation avec le RGPD selon la Commission Européenne pour le transfert des données à caractère personnel.

5. Conservation des données personnelles

Compte tenu des obligations réglementaires dont est soumise **Phoenix Solutions Luxembourg**, vos données à caractère personnel sont conservées pour une durée de 5 ans à compter de la fin de la relation d'affaires.

Les données archivées informatiquement sont enregistrées sur le serveur de la Société à Luxembourg et sur un serveur Back-up à Metz, pendant le délai de 5 ans à compter de la fin de la relation d'affaires.

6. Data Breach

Une violation de données à caractère personnel se définit comme tout incident de sécurité, d'origine malveillante ou non et se produisant de manière intentionnelle ou non, ayant comme conséquence de compromettre l'intégrité, la confidentialité ou la disponibilité de données personnelles (exemple : perte d'une clé USB non sécurisée contenant une copie de la base clients d'une société, ou information sur la société).

La détection d'un incident de violation de données à caractère personnel doit conduire l'organisation à concentrer ses efforts sur sa résolution en adoptant toute mesure appropriée pour remédier à une éventuelle violation et en limiter les conséquences pour les personnes dont les données sont affectées. Ces mesures ne doivent cependant pas occulter la nécessité pour l'organisation d'évaluer en parallèle si elle doit notifier ou non l'incident à la CNPD.

En effet, l'obligation de notification est assortie de lourdes sanctions en cas de manquement. Le RGPD prévoit un délai très contraint pour la notification : 72h au plus tard après avoir pris connaissance de l'incident. Afin d'anticiper au mieux, la Société possède un registre du suivi des violations de données (déclarées ou non à la CNPD) et un formulaire de déclaration des violations de données.

Phoenix Solutions Luxembourg

7. Vos droits

Selon le règlement UE 2016/679 relative à la protection des données et en considérant les obligations réglementaires auxquels **Phoenix Solutions Luxembourg** est soumise, vous avez la possibilité d'exercer les droits suivants :

- Droit d'accès (article15.) ;
- Droit de rectification (article16.) ;
- Droit à l'effacement / droit à l'oubli (article17.) ;
- Droit à la limitation du traitement (article18.) ;
- Droit à la portabilité des données (article20.) ;
- Droit d'opposition (article 21.).

Si vous souhaitez exercer vos droits, vous pouvez faire parvenir un courrier ou un email aux adresses mentionnées au point 8.

Lorsque vous formulez expressément toute demande concernant vos données à caractère personnel, le Responsable du Traitement doit fournir dans les meilleurs délais qui est d'un mois à partir de la réception de la demande, toutes les mesures prises suite à la formulation de cette demande engagée par vous-même.

Afin de traiter au mieux votre demande et de ne pas communiquer vos données à caractère personnel à une personne mal intentionnée, **Phoenix Solutions Luxembourg** vous remercie de bien vouloir inclure une copie de votre pièce d'identité (au format papier ou .pdf) afin de permettre à la Société de vous identifier.

8. Nous contacter

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données personnelles, ou si vous souhaitez exercer vos droits, vous pouvez contacter **Phoenix Solutions Luxembourg** :

Par voie électronique, à l'adresse : contact@phoenixsolutions.lu

Par téléphone : 20 80 01 20 1

Par voie postale :

Phoenix Solutions Luxembourg

2, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg
Luxembourg